

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 19 Décembre 2011

Etaient présents:

MM. Bézirard, Bocquet, Boussemart, Cacheux, Dissaux, Douez, Grimonprez, Lefait,
Lefebvre, Leroy, Méquignon.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andriès, Bruneel, Deroo, Houssin, Parent, Plancke, Schepman,
Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 41-11

DECIDE

- d'approuver la modification de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2010
telle que présentée dans le présent rapport.

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le - 6 JAN. 2012

Le Président,
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

OBJET : Modification de l'affectation du résultat de l'exercice 2010

Le budget primitif du SMAEL a été adopté le 08 Février 2011 par le Comité Syndical ;

Lors de sa réunion du 29 Juin 2011, le Comité Syndical a approuvé le compte administratif et le compte de gestion du SMAEL.

Il a décidé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, soit 233 061.26 €, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Une ouverture de crédits de 72 215.40 € est nécessaire au compte 66112 afin de comptabiliser les Intérêts Courus Non Echus concernant l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole. Il conviendrait de modifier l'affectation du résultat de l'exercice 2010 de la façon suivante :

- affecter une partie de l'excédent reporté de fonctionnement soit 72 215.40 € sur la ligne 002 en recette de fonctionnement et affecter la somme de 160 845.86 sur la ligne 1068 en recette d'investissement.

Il est donc nécessaire de procéder aux rectifications suivantes :

- + 72 215.40 € au 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- 72 215.40 € au c/1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur la modification d'affectation de l'excédent de fonctionnement 2010 telle que présentée dans le présent rapport

Vu le, 12 DEC. 2011

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude BISSAUX

